



Salma Zargouni

Direction Générale des Services Vétérinaires
République tunisienne

Cluster 1 : PPPs transactionnels (Tunisie)

Atelier Régional sur les Partenariats Public – Privé dans le
Domaine Vétérinaire Afrique (Français)
Tunis, Tunisie 11 - 12 septembre 2019

Définition

PPP Transactionnel

“

Acquisition par le gouvernement de services sanitaires / zoo-sanitaires spécifiques provenant de **prestataires de services vétérinaires** privés



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses

Photo © Hajer Kilani, Vétérinaire à la Direction Générale des Services Vétérinaires, Ministère de l'Agriculture, Tunisie



- En 2006, le gouvernement a mis en place un régime de mandat sanitaire, basé sur une législation secondaire (décrets, décisions) remontant à 2000, 2004 et 2005.
- Augmentation des demandes des éleveurs émergents face à une réduction des budgets publics des Services Vétérinaires.



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses

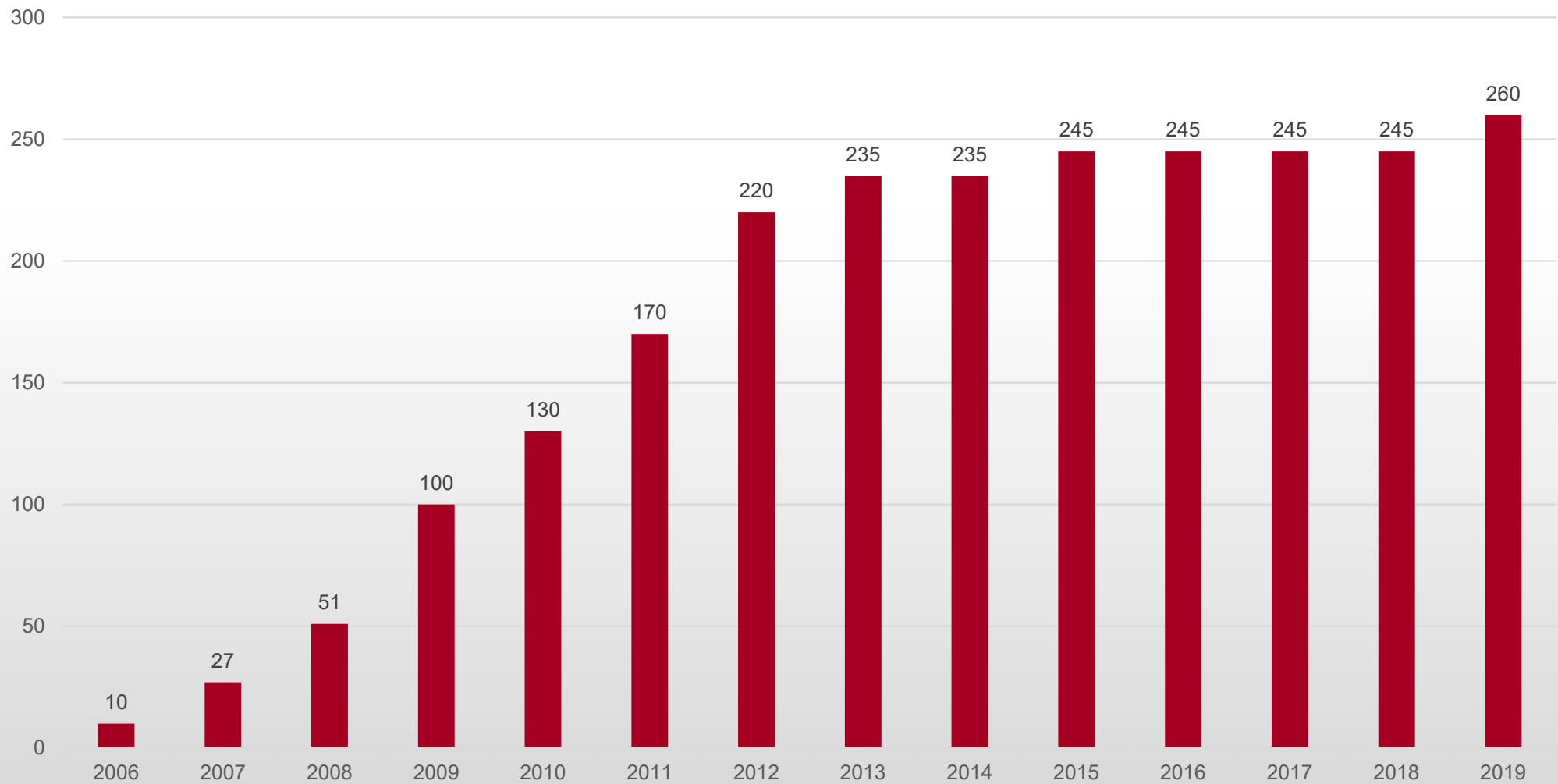


- En 2006, démarrage des campagnes de vaccination déléguées dans 6 gouvernorats pilotes, impliquant 10 vétérinaires privés.
- Aujourd'hui, 260 mandats sanitaires ont été attribués à des vétérinaires privés.



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



PPP TRANSACTIONNEL

Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



Il est attendu des mandataires:

- Qu'ils réalisent des programmes de vaccination / prophylaxie
- Qu'ils participent à la surveillance et à la notification des maladies, ainsi qu'aux enquêtes des foyers
- Qu'ils appuient les interventions d'urgence/de riposte



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



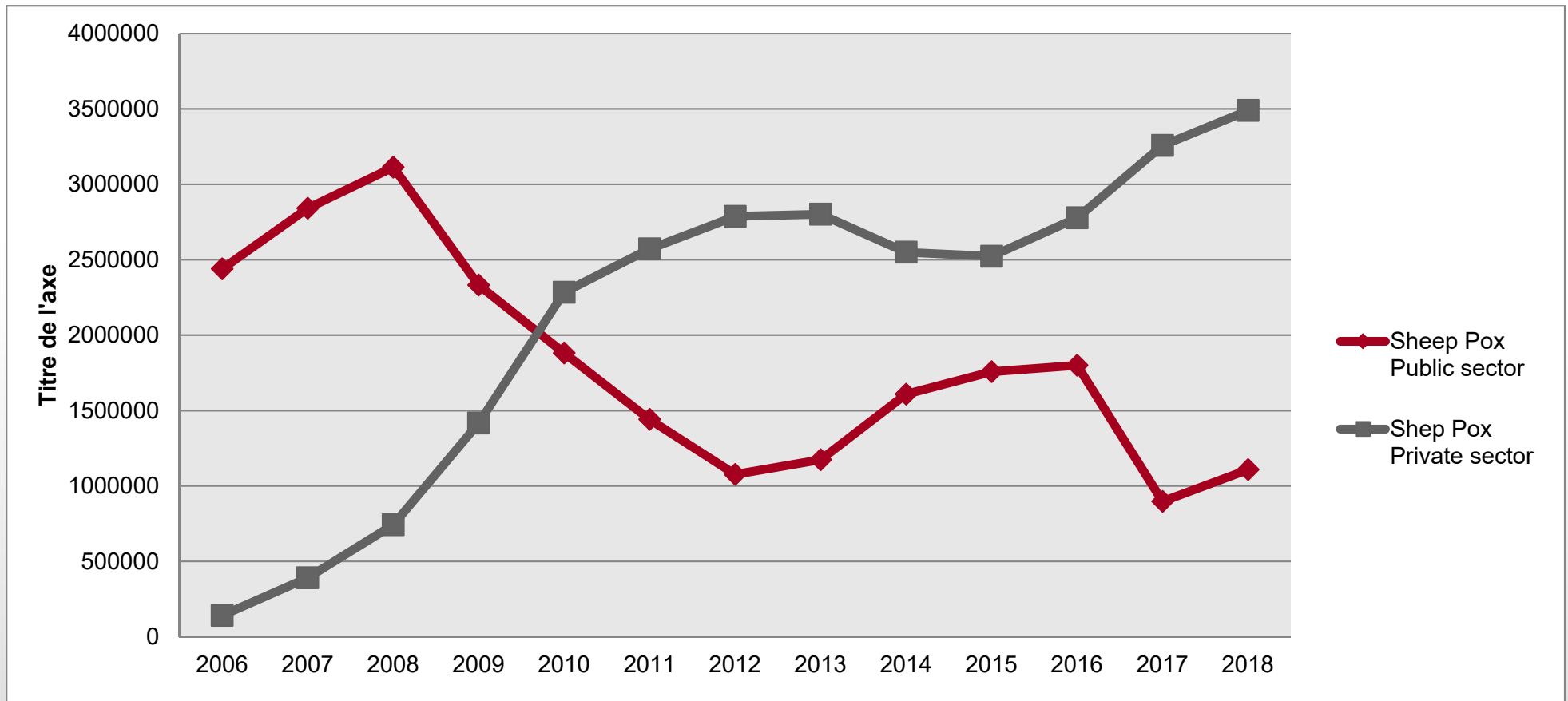
Il est attendu des mandataires:

- Qu'ils réalisent des programmes de vaccination / prophylaxie contre la:
 - Fièvre aphteuse
 - Clavelée
 - Brucellose
 - Variole des camélidés
 - Rage
 - Fièvre catarrhale



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



Clavelée

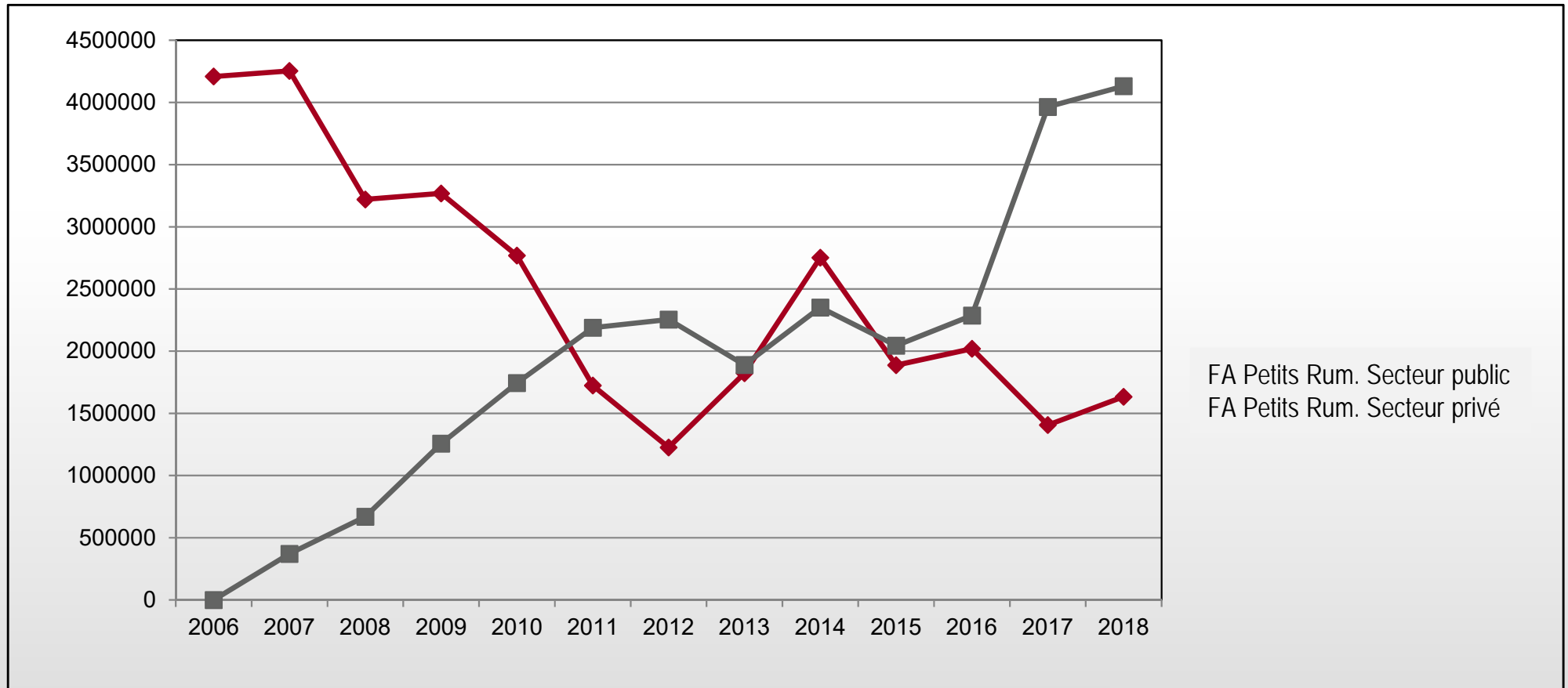


PPP TRANSACTIONNEL



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



Fièvre aphteuse (PR)

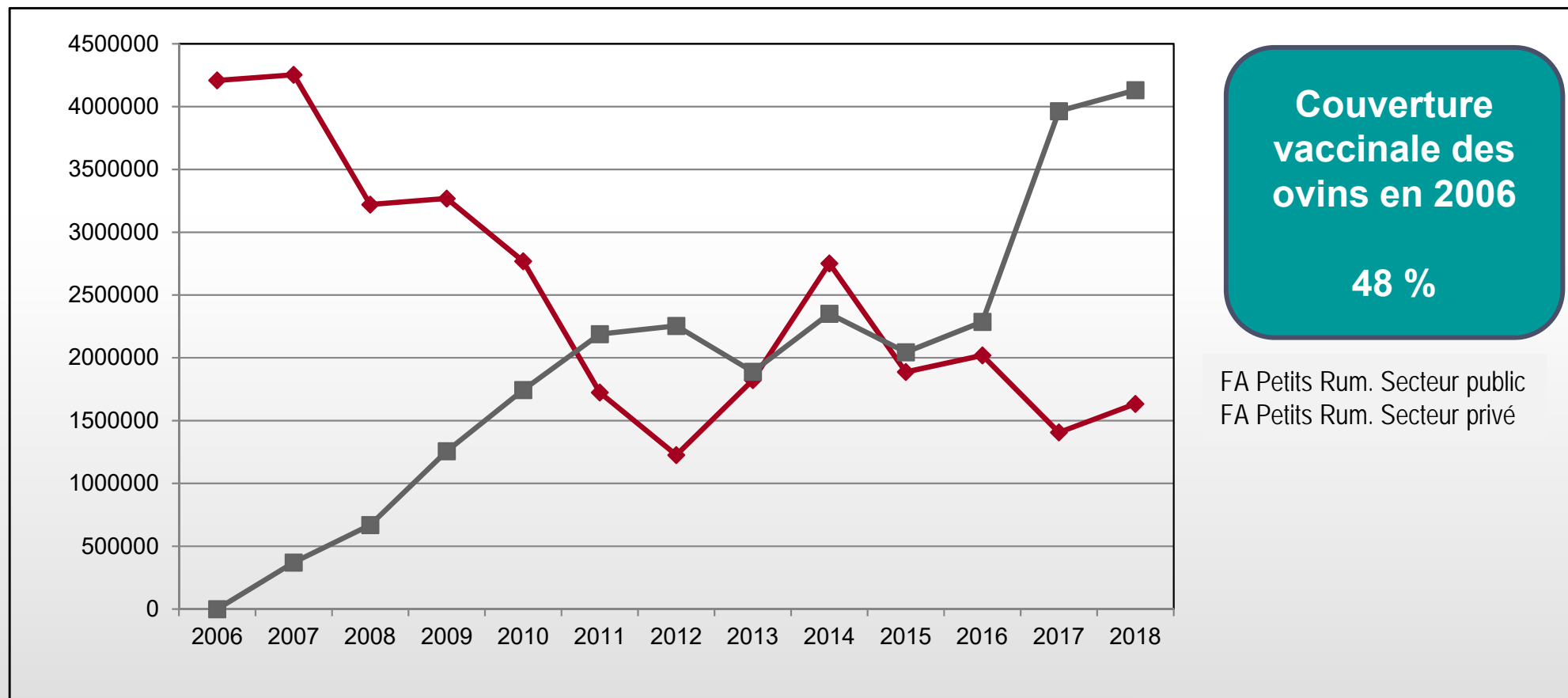


PPP TRANSACTIONNEL



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



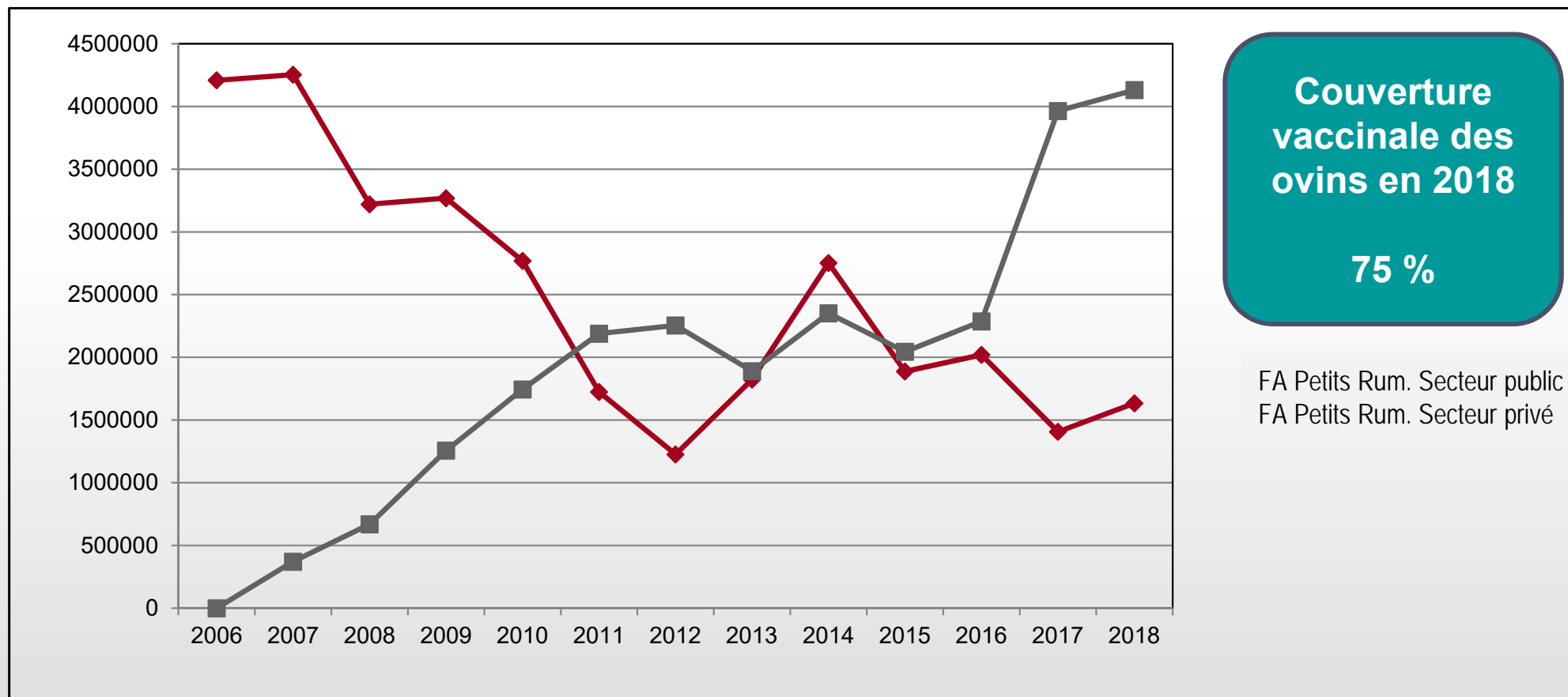
Fièvre aphteuse (PR)



PPP TRANSACTIONNEL

Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



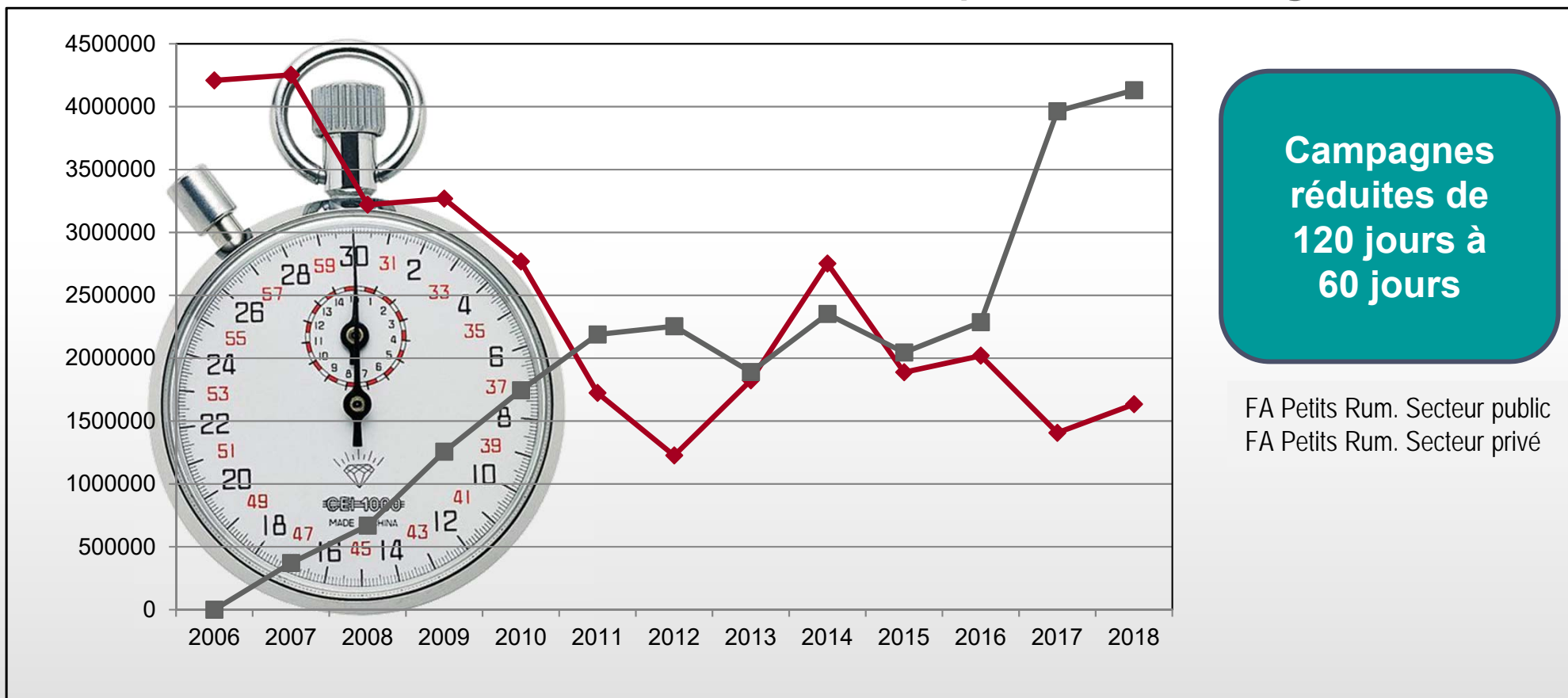
Fièvre aphteuse (PR)



PPP TRANSACTIONNEL

Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



Durée

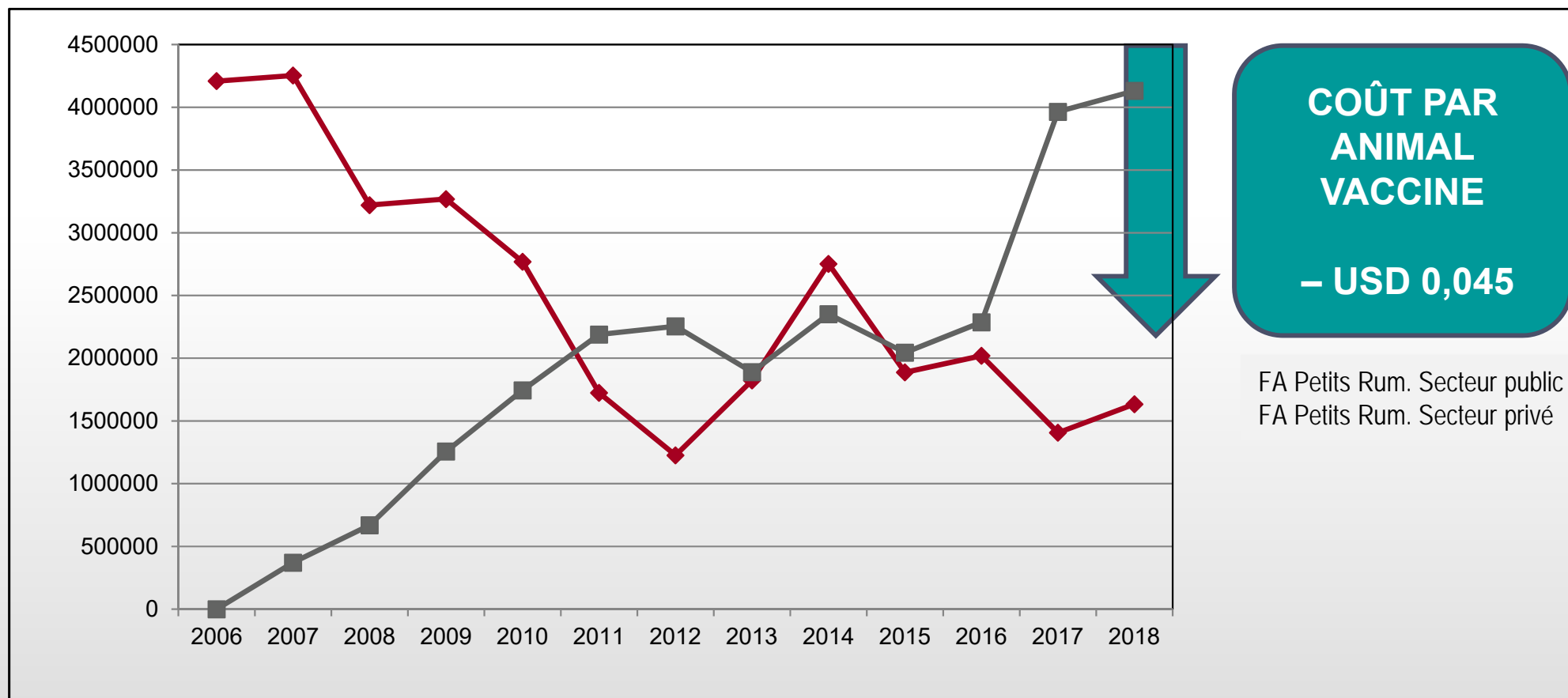


PPP TRANSACTIONNEL



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



Fièvre aphteuse (PR)

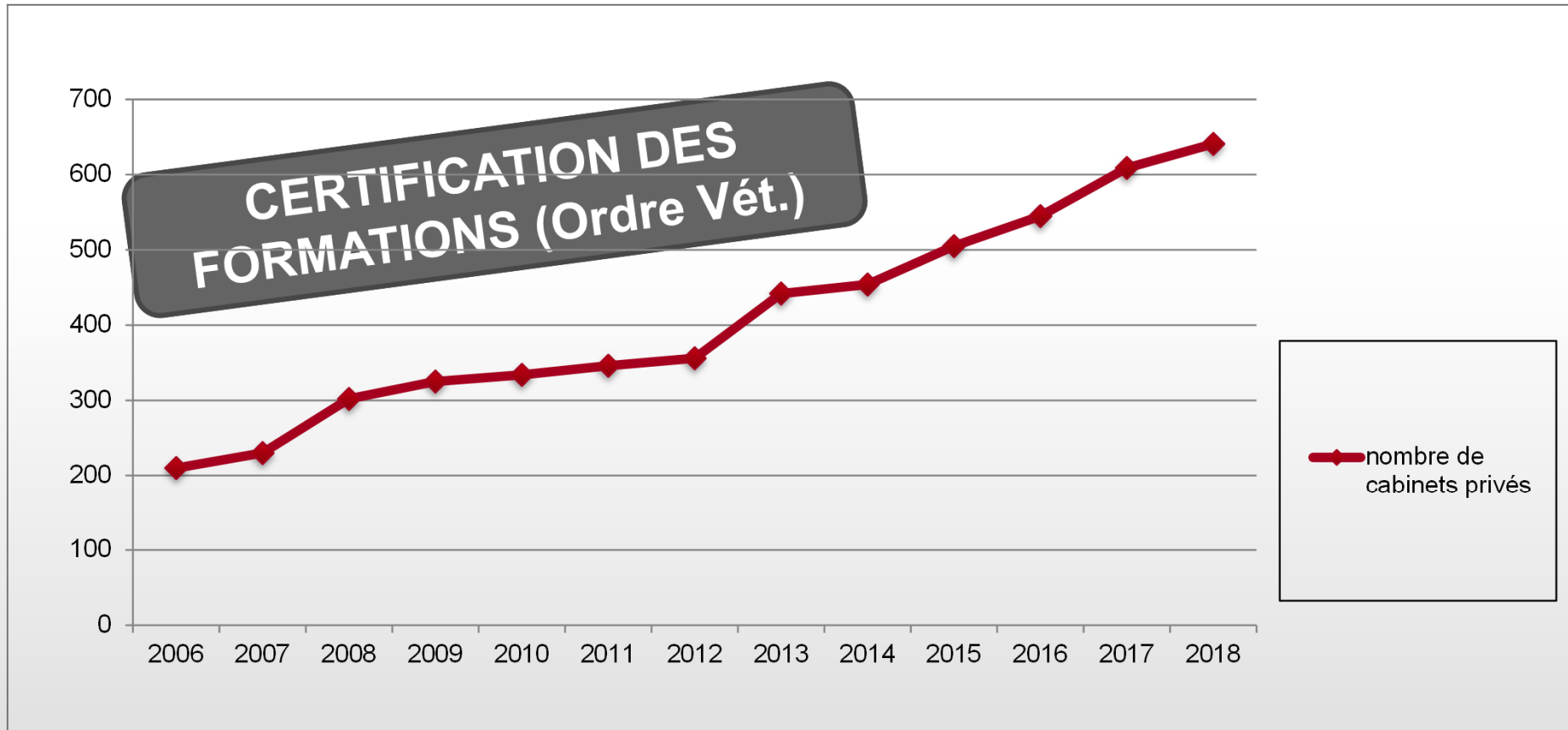


PPP TRANSACTIONNEL



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses



Practiciens vétérinaires privés



PPP TRANSACTIONNEL



Etude de cas : Tunisie

Vaccination contre les maladies réputées contagieuses

- Dépendance excessive des fonds publics (100%) car les vaccins sont gratuits pour les éleveurs



- L'établissement d'un fonds de vaccination du bétail est envisagé



Mandat sanitaire

Mandat sanitaire

Tunisie >



Conditions de succès

- Législation et réglementation
- Evolution progressive
- Organisations professionnelles
- Rémunération
- Rentabilité
- Emploi
- Formation
- Contrats
- Transparence et confiance
- Responsabilité



PPP TRANSACTIONNEL

Remerciements

- Malek ZRELLI
- Patrick BASTIAENSEN
- Isabelle DIEUZY-LABAYE
- Alessandro RIPANI
- Rachid BOUGUEDOUR

